PRIMATURE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

(PP-G/TRANS N°036-2022)

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 21 décembre 2022

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,

le mercredi 21 décembre 2022,

en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 20 mn,

sous la présidence de

Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,

Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,

entendu des communications orales,

procédé à des nominations

et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets** portant respectivement création d'une Brigade de Volontaires pour la défense de la patrie (BVDP) et statut du Volontaire pour la défense de la patrie.

L'adoption de ces décrets permet l'application des dispositions de la loi n°28-2022/ALT du 17 décembre 2022, instituant les Volontaires pour la défense de la patrie.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant autorisation de recrutement par sélection sur dossier de Chercheurs au profit du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

L'adoption de ce décret permet la régularisation de la situation administrative de quatorze (14) Chercheurs au profit du Centre national de la recherche scientifique et technologique, conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 portant modification de la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets.**

Le premier décret porte réaménagement à titre exceptionnel des délais de dépôt des comptes de gestion des collectivités territoriales, exercice 2021 et définition de pièces justificatives.

La situation sécuritaire, la dissolution des conseils de collectivités territoriales et l'installation tardive des délégations spéciales ont entraîné l'abandon de postes comptables et un retard dans la transmission des pièces justificatives des opérations d'exécution des budgets desdites collectivités à la Cour des comptes.

L'adoption de ce décret permet aux receveurs des collectivités territoriales d'élaborer leurs comptes de gestion de l'exercice 2021 et de satisfaire à l'obligation de reddition de compte en les transmettant à la Cour des comptes dans les nouveaux délais.

Le second décret porte nomination d'Agents judiciaires adjoints de l'Etat.

L'adoption de ce décret permet la nomination de dix (10) Agents judiciaires adjoints de l'Etat, conformément à la loi n°008-2019/AN du 23 avril 2019 portant statut de l'Agent judiciaire de l'Etat.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de membres de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL).

L'adoption de ce décret permet la nomination de deux (02) représentants de l'Assemblée législative de Transition (ALT) à la Commission de l'informatique et des libertés, conformément à la loi n°001-2021/AN du 30 mars 2021 portant protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil **deux (02) communications.**

La première communication est relative à l'organisation du Forum des fonctionnaires internationaux prévu du 27 au 29 décembre 2022 à Ouagadougou.

Placé sous le très haut patronage du Président de la Transition, ce forum se tiendra autour du thème : **« Contribution des fonctionnaires internationaux burkinabè au développement inclusif du Burkina Faso »**. Il se veut un cadre d'échanges et de dialogue pour susciter l'implication des Burkinabè de l'extérieur aux efforts de promotion d'un environnement de paix, de stabilité et de développement.

La seconde communication est relative à l'évaluation de la situation des anciennes résidences des Ambassadeurs du Burkina Faso à Washington et à Bruxelles.

Compte tenu de l'état de dégradation des résidences des Ambassadeurs du Burkina Faso à Washington (Etats-Unis) et à Bruxelles (Belgique), l'Etat burkinabè a délégué une équipe technique dans ces deux villes pour procéder à une évaluation de la situation.

Cette équipe technique a constaté un état de dégradation avancée de ces résidences qui nécessite des démolitions et la reconstruction de nouvelles résidences.

Le Conseil a instruit les ministres chargés du dossier de prendre les dispositions nécessaires pour une étude plus détaillée de la situation.

II.2. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil **deux (02) communications.**

La première communication est relative aux mesures d'allègement des procédures de passation des marchés publics, dans le cadre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF).

En cinq (05) années de mise en œuvre, le PUS-BF a engrangé des résultats probants. La capitalisation progressive des bonnes pratiques et l'application des mesures d'allègement des procédures de passation de marchés ont permis aux différents acteurs d'améliorer la performance du programme. Ces mesures d'allègement prises depuis 2017 se poursuivent jusqu'en 2024 et concernent les dépenses d'investissement, notamment les marchés de travaux, d'équipements, de prestations intellectuelles et de fournitures à l'exception des biens fongibles.

La seconde communication est relative à l'évaluation du système national de passation de marchés publics à l'aide de la méthodologie MAPS-2.

La méthodologie MAPS-2 (Methodology for assessing procurement systems) est un outil universel qui vise à promouvoir et à accélérer la mise en place de systèmes de passation des marchés publics modernes, efficaces, durables et plus inclusifs dans tous les pays.

La présentation de cette évaluation au Burkina Faso se fera au profit des acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile le 23 décembre 2022 à Ouagadougou.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Saguindebkieta Claude **KABORE,** Sous-officier supérieur, est nommé Chargé de missions.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Sidi Stéphane **NANA**, Officier, est nommé Directeur du laboratoire et de la certification de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Modeste **KABORE, Mle 111 079 X**, Inspecteur des impôts, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Conseiller fiscal du Centre de gestion des cités (CEGECI) ;
- Madame Timpoko Larissa **OUOBA/TAPSOBA, Mle 212 362 T**, Conseiller en économie et développement, 1ère classe, 7ème échelon, est nommée Chef de département de la règlementation et des contrats de l'Unité de partenariat public-privé ;
- Monsieur Alassane N'Fokoun **KI, Mle 294 289 B**, Administrateur des services financiers, 1er grade, 3ème échelon, est nommé Chef de département des études et des évaluations de l'Unité de partenariat public-privé ;
- Monsieur Bénéfou **TRAORE, Mle 47 663 L**, Inspecteur du trésor, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet de construction de l'aéroport de Donsin, Maîtrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin (MOAD) ;

- Monsieur Abdoul-Momini **COMPAORE, Mle 208 046 E**, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 7ème échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet d'appui à l'enseignement secondaire (PAES) ;
- Monsieur Oumar **PAFADNAM, Mle 104 918 X**, Administrateur des services financiers, 1er grade, 3ème échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet communautaire de relance et de stabilisation du Sahel (PCRSS).

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Agents judiciaires adjoints de l'Etat :

- Monsieur Ahmadou **BAGAGNAN, Mle 92 013 V**, Inspecteur des impôts ;
- Monsieur Ciril d'Alexandri **BATIONO, Mle 225 931 S**, Inspecteur du travail ;
- Monsieur Sié Victor **DAH, Mle 112 370 Y**, Inspecteur des impôts ;
- Monsieur Hassamy **KONDOMBO, Mle 59 821 C**, Greffier en chef ;
- Monsieur Badaoudou **OUATTARA, Mle 225 919 L**, Greffier en chef ;
- Monsieur Sanouso **OUEDRAOGO, Mle 212 433 G**, Conseiller en gestion des ressources humaines ;
- Monsieur Hatté **SIMPORE, Mle 53 668 A**, Greffier en chef ;
- Monsieur Séré **TIEBO, Mle 57 205 Y**, Inspecteur du trésor ;
- Monsieur Ningwend Gaston **YAMEOGO, Mle 238 041 R**, Conseiller en gestion des ressources humaines ;
- Monsieur Boniface **YLLI, Mle 247 153 L**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Célestin **FORGO, Mle 28 090 K**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, Major, catégorie 1, classe 64, 2ème échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Madame Pauline **OUEDRAOGO/YABRE, Mle 130 185 X**, Magistrat, grade exceptionnel, 6ème échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Maurice Auguste Pouikondo **NIKIEMA, Mle 130 195 H**, Magistrat, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Alizetta **KABORE, Mle 28 092 Z**, Inspecteur major de sécurité pénitentiaire, catégorie 1, grade 65, 1er échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Etienne **SOMBIE, Mle 130 216 R**, Magistrat, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ousseni **DOMBA, Mle 39 213 F**, Conseiller en Droits humains, 1ère classe, 14ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Claudine **MALGOUBRI/REMAIN, Mle 39 893 V**, Professeur des lycées et collèges, 1ère classe, 11ème échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Madame Henriette **RAMDE/NIKIEMA, Mle 92 575 M**, Inspecteur divisionnaire de sécurité pénitentiaire, catégorie 1, grade 64, 1er échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Al Hassan **KABORE, Mle 212 333 Y**, Conseiller en Droits humains, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Adama **KISSANA, Mle 97 448 N**, Greffier en chef, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Madame Sanata **TOE, Mle 97 450 B**, Greffier en chef, 1ère classe, 9ème échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Daniel **WANGRAWA, Mle 53 663 E**, Greffier en chef, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Christine **LOMPO, Mle 130 172 A**, Magistrat, grade exceptionnel, 7ème échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Moustapha **COMPAORE, Mle 288 347**, Ingénieur des travaux informatiques, 1ère classe, 3ème échelon, est nommé Directeur des systèmes d'informations.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Membres de la Commission de l'informatique et des libertés :

- Monsieur Wilfried Prosper **BAKO,** député à l'Assemblée législative de Transition ;
- Monsieur Yaya **SANOU,** député à l'Assemblée législative de Transition.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Sekeyoba Léopold **NANEMA, Mle 33 907 U**, Ingénieur agronome, 1ère classe, 9ème échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Madame Mamounata **BELEM/OUEDRAOGO**, **Mle 218 396 R**, Maître de recherches, catégorie P2, classe exceptionnelle, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Boukary **SAVADOGO, Mle 47 770 D**, Administrateur des affaires sociales, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Drissa **SALOU, Mle 44 040 N**, Ingénieur d'élevage, 1ère classe, 14ème échelon, est nommé Conseiller technique ;

- Monsieur Rasmané **OUEDRAOGO, Mle 52 255 H**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1ère classe, 13ème échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Madame Aïssata **WEREME/N'DIAYE, Mle 24 003 U**, Chargé de recherches, catégorie P3, classe exceptionnelle, 3ème échelon, est nommée Chargé de missions ;
- Madame Dabou Irène **TRAORE, Mle 47 685 F**, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 13ème échelon, est nommée Chargé de missions ;
- Monsieur Gboromaté Ernest **KAMBIRE, Mle 35 489 A**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1ère classe, 11ème échelon, est nommé Directeur de la communication et des relations presse.

F. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Monsieur Relwendé Hyacinthe **NANEMA, Mle 97 612 P**, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

G. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 990 018**, Gestionnaire financier et comptable, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Gomsida **OUEDRAOGO, Mle 75 404 M**, Ingénieur en génie civil, 1ère classe, 10ème échelon, est nommé Directeur général des infrastructures routières, cumulativement Responsable du Programme Budgétaire **« Développement du réseau routier classé de la voirie**

urbaine, des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques » ;

- Monsieur Moussa **ZOMBRA, Mle 32 001 R**, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 11ème échelon, est nommé Directeur de la gestion des finances.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Monsieur Mamadou **SAGNON, Mle 207 637 L**, Ingénieur des travaux de la géologie et des mines, 1ère classe, 8ème échelon, est nommé Directeur général du cadastre minier ;
- Monsieur Zakarya **SAWADOGO, Mle 225 111 A**, Administrateur des services financiers, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Monsieur Ramodogwendé Hippolyte **SAWADOGO, Mle 207 567 K**, Journaliste, 1ère classe, 6ème échelon, est nommé Directeur de la communication et des relations presse.

I. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

- Monsieur Thomas Hyacinthe **COMPAORE, Mle 700 324**, Gestionnaire des aéroports, est nommé Directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration :

- de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective ;

- de l'Ecole nationale des travaux publics (ENTP) et de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;

- du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics.

A. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des régies financières (ENAREF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Madame Tomekün Raïssa Aimée **BILA/SOMDA, Mle 212 284 H**, Conseiller en aménagement du territoire et développement local.

Au titre du ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur :

- Monsieur Dominique **KABORE, Mle 97 446 B**, Conseiller des affaires étrangères.

B. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **quatre (04) décrets.**

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics (ENTP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement :

- Monsieur Gomsida **OUEDRAOGO, Mle 75 404 M**, Ingénieur en génie civil, en remplacement de Monsieur Ollo Franck Hervé KANSIE.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Siédouba Georges **YE, Mle 00 59 221 A**, Maître de recherche, en remplacement de Monsieur David Yenboini Kader TOGUYENI.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ETUDIANTS DE L'ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS (ENTP)

- Monsieur Ismaïla **OUEDRAOGO**, Elève ingénieur en génie civil, en remplacement de Monsieur Atta Séraphin SOME.

Le deuxième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics (ENTP) pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement :

- Monsieur Naba **DABIRE, Mle 25 782 C**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère des Transports, de la sécurité routière et de la mobilité urbaine :

- Monsieur Joseph **SAWADOGO, Mle 47 550 P**, Professeur certifié des lycées et collèges.

Le troisième décret nomme Monsieur Naba **DABIRE, Mle 25 782 C**, Administrateur des services financiers, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale des travaux publics (ENTP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le quatrième décret renouvelle le mandat de Monsieur Wend-Gomdé Abel **SAWADOGO, Mle 205 543 J**, Economiste, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière au Conseil d'administration de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB) pour une dernière période de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets.**

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR PREPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Nayrakba Jacques **ZANGO, Mle 31 981 G**, Inspecteur des impôts.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMUNE DE OUAGADOUGOU

- Madame Mamounata **OUEDRAOGO/KIEMTORE, Mle 304 365 D**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PROFESSIONNELS DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL

- Monsieur Pajoukounam Jean-Baptiste **OUEDRAOGO**, Réalisateur-producteur.

Le second décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES EXPLOITANTS DE SALLES DE CINEMA

- Monsieur Rakisyaoba Rodrigue **KABORE**, Gestionnaire-comptable.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS DU FESPACO

- Monsieur Akohotigui Akouabou **ADIANAGA, Mle 52 962 U**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts, des lettres et de la communication